

# Études et Résultats

drees



N° 864 • janvier 2014

## Les allocataires du RSA fin juin 2013

Le revenu de solidarité active (RSA) est entré en vigueur le 1<sup>er</sup> juin 2009 en France métropolitaine, se substituant au revenu minimum d'insertion (RMI), à l'allocation de parent isolé (API) et à leurs dispositifs d'intéressement. Étendu en septembre 2010 aux jeunes de moins de 25 ans sous condition d'activité antérieure, il est désormais applicable dans tous les départements et dans certaines collectivités d'outre-mer. Au 30 juin 2013, il est versé à 2 229 000 foyers allocataires dans la France entière.

Sous les effets différés du retournement conjoncturel observé à la mi-2011 et de la montée du chômage, tous les indicateurs connaissent une orientation défavorable. Le nombre d'allocataires du RSA croît de 6,9 % de juin 2012 à juin 2013, soit une hausse supérieure à celle des douze mois précédents (+3,1 %). Les effectifs du RSA socle augmentent plus vite que ceux du RSA activité seul, de 8,3 % pendant la même période en France métropolitaine. Les plus âgés et les 24-34 ans sont les plus touchés. Cette tendance traduit notamment la baisse des sorties du dispositif, avec une diminution des transitions du RSA socle vers le RSA activité seul. Enfin, le nombre d'allocataires du RSA jeune diminue de 18 % depuis juin 2011, du fait des conditions d'activité antérieure pour être éligible et de l'ajustement plus rapide de la situation des jeunes à la conjoncture.

**Michèle LELIÈVRE (DREES), Vincent REDURON et Thierry VAN WASSENHOVE (CNAF)**

Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (DREES)  
Ministère de l'Économie et des Finances  
Ministère des Affaires sociales et de la Santé  
Ministère du Travail, de l'Emploi, de la Formation professionnelle et du Dialogue social



1. Les données utilisées dans cet article ne couvrent que le champ du régime général (les CAF), soit 98 % des allocataires.

**L**e revenu de solidarité active (RSA), instauré en juin 2009 en France métropolitaine (encadré 1), a été étendu sous certaines conditions aux jeunes de moins de 25 ans en septembre 2010 (encadré 2) et dans les départements d'outre-mer (DOM) à partir de janvier 2011 (encadré 3).

Au 30 juin 2013, il est versé dans la France entière par les caisses d'allocations familiales (CAF)<sup>1</sup> à 2 229 000 foyers allocataires (tableau 1), soit 4,7 millions de personnes en tenant compte des conjoints et des enfants à charge. Avec 221 000 foyers bénéficiaires, 10 % des allocataires du RSA résident dans les DOM. Environ

1,7 million de foyers bénéficient de sa composante « minimum social » – le RSA socle – et 492 000 de sa composante « complément de revenu d'activité » – le RSA activité seul. Au total, en tenant compte de l'ensemble des personnes qui composent les foyers allocataires, ce sont 3,5 millions de personnes qui sont couvertes par le RSA socle et 1,2 million par le RSA activité seul. 13,3 % des foyers allocataires du RSA socle perçoivent un revenu d'activité mais d'un montant insuffisant pour porter leurs ressources au-delà du montant forfaitaire ; ils perçoivent donc simultanément le RSA socle et le RSA activité.

Le nombre total des allocataires du RSA progresse en France à un rythme de plus en plus rapide depuis le milieu de l'année 2011 (6,9 % de juin 2012 à juin 2013 contre 3,1 % un an auparavant) [tableau 1]. Cette forte hausse des effectifs s'inscrit dans un contexte économique qui n'a cessé de se dégrader depuis le retournement conjoncturel constaté à la mi-2011. Elle reflète avant tout l'accroissement marqué des allocataires du RSA socle, en particulier du RSA socle seul (8,7 % de juin 2012 à juin 2013), tandis que l'augmentation des allocataires du RSA activité seul est restée plus modérée (2,7 % durant la même période).

## ENCADRÉ 1

### Le revenu de solidarité active, pourquoi et pour qui ?

Le revenu de solidarité active (RSA) est une allocation instaurée au 1<sup>er</sup> juin 2009. Il comprend deux composantes : le RSA socle et le RSA activité. Le premier a remplacé le revenu minimum d'insertion (RMI), l'allocation de parent isolé et les dispositifs d'intéressement à la reprise d'emploi. Le second permet de compléter les ressources d'allocataires ayant de faibles revenus d'activité, supérieurs cependant au seuil du RSA socle. Un bénéficiaire du RSA peut percevoir le RSA socle seul, le RSA activité seul, ou les deux simultanément.

Peuvent prétendre au RSA les personnes de nationalité française, résidant de manière stable et effective en France métropolitaine. Pour les résidents étrangers, des conditions de régularité de séjour supplémentaires s'appliquent. Le RSA est ouvert aux personnes âgées d'au moins 25 ans ou ayant la charge d'un enfant né ou à naître.

Dans son principe, cette allocation vise à compléter les ressources initiales du foyer pour qu'elles atteignent un niveau garanti lorsqu'elles sont inférieures à celui-ci (tableau). Le revenu garanti est calculé en additionnant un montant forfaitaire qui dépend de la situation familiale et du nombre d'enfants à charge à 62 % des revenus d'activité du foyer. Pour les personnes ayant la charge d'au moins un enfant et se retrouvant en situation d'isolement, le montant forfaitaire est majoré pendant douze mois, continus ou non, dans la limite de dix-huit mois à compter de la date du fait générateur de l'isolement. Le cas échéant, la durée de majoration est prolongée jusqu'à ce que le plus jeune enfant atteigne ses 3 ans. Enfin, le « cumul intégral » permet à l'allocataire de continuer à percevoir l'intégralité de son allocation de RSA socle seul pendant les trois premiers mois après la reprise d'une activité professionnelle. Cette possibilité n'est ouverte que pendant quatre mois par période de douze mois.

#### Montant forfaitaire mensuel garanti (en euros)

Barème au 1 <sup>er</sup> janvier 2013	Personne seule		Couple
	Montant de base	Montant majoré	
Sans enfant	483,24	620,54 (grossesse)	724,86
1 enfant	724,86	827,38	869,83
2 enfants	869,83	1 034,23	1 014,84
Par enfant supplémentaire	193,3	206,85	193,3

## TABLEAU 1

### Nombre de foyers ayant un droit payable au RSA

		Juin 2011 (en milliers)	Juin 2012 (en milliers)	Juin 2013 (en milliers)	Évolution juin 2011- juin 2012 (en %)	Évolution juin 2012- juin 2013 (en %)
France métropolitaine	RSA socle	1 380	1 423	1 541	3,1	8,3
	RSA socle seul	1 182	1 213	1 322	2,6	8,9
	RSA socle + activité	198	209	219	5,6	4,6
	RSA activité seul	452	456	468	1,2	2,5
	<b>Total RSA</b>	<b>1 832</b>	<b>1 879</b>	<b>2 008</b>	<b>2,6</b>	<b>6,9</b>
DOM	RSA socle	174	184	196	5,5	6,8
	RSA socle seul	163	170	182	4,1	7,2
	RSA socle + activité	11	14	14	25,9	2,3
	RSA activité seul	17	23	24	30,5	7,8
	<b>Total RSA</b>	<b>191</b>	<b>206</b>	<b>221</b>	<b>7,7</b>	<b>6,9</b>
France entière	RSA socle	1 554	1 606	1 737	3,3	8,1
	RSA socle seul	1 345	1 383	1 504	2,8	8,7
	RSA socle + activité	209	223	233	6,7	4,4
	RSA activité seul	469	479	492	2,3	2,7
	<b>Ensemble RSA</b>	<b>2 023</b>	<b>2 085</b>	<b>2 229</b>	<b>3,1</b>	<b>6,9</b>

Note • À partir de septembre 2010, la population considérée regroupe également les allocataires du RSA jeune, qui ne représentent que 0,4 % du total des allocataires du RSA en juin 2013.

Champ • France entière, régime général.

Sources • CNAF (données brutes consolidées).

### Le nombre d'allocataires du RSA socle seul augmente plus vite depuis mars 2012

L'évolution du nombre d'allocataires du RSA socle (RMI auparavant) est essentiellement liée à la conjoncture économique et à son impact sur la situation du marché du travail. Elle est étroitement associée aux variations du chômage et aux conditions de son indemnisation. L'évolution du chômage se répercute sur les effectifs du RSA socle avec un certain délai, d'autant qu'il faut une diminution suffisamment importante du chômage pour faire baisser cette population. Lorsque la conjoncture se dégrade, l'accroissement du nombre d'allocataires qui résulte d'une hausse du taux de chô-

mage s'observe après l'extinction des droits à l'assurance chômage, puis de l'assistance chômage ou d'autres dispositifs pouvant prendre le relais (Cazain et Donné, 2008). Ainsi, le nombre d'allocataires du RSA socle en France métropolitaine n'a cessé d'augmenter depuis la crise économique de 2008-2009. Trois phases se dégagent (graphique 1) : une augmentation d'une ampleur inédite de la mi-2009 à la mi-2010, en lien avec la sévérité de la récession (Périgord, Donné et Mathieu, 2010) ; un ralentissement entre la mi-2010 et le premier trimestre 2012 (Isel, Donné et Mathieu, 2010) à la faveur d'une relative amélioration de la situation économique et d'un infléchissement significatif du chômage ; puis une nouvelle phase d'accélération en réponse au retournement conjoncturel constaté à partir de la mi-2011.

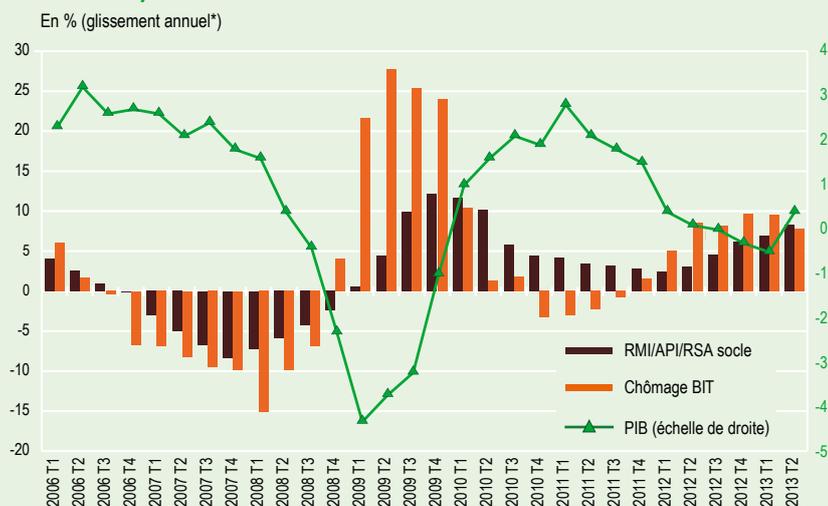
Du fait de l'affaiblissement progressif de la croissance, le taux de chômage au sens du Bureau international du travail (BIT) repart alors à la hausse, passant de 9,5 % au deuxième trimestre 2011 à 10,9 % au deuxième trimestre 2013 (soit +1,4 point en deux ans). Dans son sillage et avec des effets différés, le nombre d'allocataires du RSA socle s'accroît à partir de la mi-2012 : 8,3 % entre juin 2012 et juin 2013, contre 3,1 % un an plus tôt. C'est la composante « socle seul » qui est la plus dynamique (+8,9 % après +2,6 % pendant la même période) alors que la composante « socle et activité » décélère (+4,6 % après +5,6 %).

### Le nombre d'allocataires du RSA activité seul progresse plus lentement

En juin 2013, environ 492000 foyers allocataires dans la France entière, dont environ 5 % résident dans les DOM, perçoivent le RSA activité seul. Cette prestation s'adresse aux personnes qui travaillent, mais dont les revenus d'activité sont faibles. Durant les premiers mois de son entrée en vigueur, le nombre d'allocataires a fortement augmenté, puis a rapidement ralenti dès le début de l'année 2010

GRAPHIQUE 1

## Évolution du nombre d'allocataires du RMI, de l'API ou du RSA socle, du nombre de chômeurs et du PIB



\* Le glissement annuel d'une variable à un trimestre T donné correspond au taux d'évolution obtenu en rapportant le niveau de la variable en T à son niveau au même trimestre de l'année précédente (T-4).

Note • Y compris les allocataires du RSA jeune à partir du troisième trimestre 2010.

Lecture • Au deuxième trimestre 2013, le nombre d'allocataires du RSA socle a augmenté de 8,3 % par rapport au deuxième trimestre 2012. Dans le même temps, le chômage a augmenté de 7,8 % et le PIB a progressé de 0,4 %.

Champ • France métropolitaine, sauf pour le PIB ; Régime général pour le nombre d'allocataires du RSA socle.

Sources • CNAF, données brutes consolidées pour les allocataires du revenu minimum d'insertion, de l'allocation parent isolé et du RSA socle ; chômage au sens du BIT (INSEE) ; PIB en volume sur France entière (INSEE).

### ENCADRÉ 2

#### Le « RSA jeune »

L'extension du RSA aux jeunes de moins de 25 ans n'ayant pas la charge d'un enfant ou d'un enfant à naître est entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> septembre 2010 en France métropolitaine et le 1<sup>er</sup> janvier 2011 dans les DOM. Les conditions d'éligibilité diffèrent de celles du RSA de droit commun, car la durée d'activité antérieure conditionne son bénéfice. Il faut en effet pouvoir justifier d'au moins deux ans d'activité en équivalent temps plein (soit 3 214 heures) au cours des trois années précédant la demande. Sous certaines conditions, ce délai est prolongé par des périodes de chômage, dans la limite de six mois. Le barème et le montant de ce RSA jeune sont établis sur les mêmes bases que le RSA généralisé.

En juin 2013, 8 088 personnes âgées de moins de 25 ans perçoivent le RSA jeune en France métropolitaine, et 8 194 dans la France entière. Après une montée en charge rapide, le nombre d'allocataires du RSA jeune a reculé de 18 % de la mi-2011 à la mi-2013 (graphique), malgré la montée en charge de la prestation dans les DOM. Ce net repli découle d'une forte réduction des effectifs du RSA activité seul (-28 % en France métropolitaine) et d'une hausse de ceux du RSA socle (+8 %), sachant que l'emploi des jeunes est plus réactif aux évolutions de la conjoncture, ici dégradée. Compte tenu de ses conditions d'éligibilité, ils sont 71,3 % à percevoir la composante « activité seul » du RSA jeune. Cette population se renouvelle fortement avec un taux de rotation trimestriel de 39 % pour le RSA socle et de 34 % pour le RSA activité seul.

#### Nombre de foyers allocataires du RSA jeune depuis décembre 2010



Lecture • Au quatrième trimestre 2010, 5 056 foyers bénéficiaient du RSA jeune activité seul en France métropolitaine. À partir du 1<sup>er</sup> janvier 2011, le RSA jeune a été étendu aux DOM.

Champ • France métropolitaine, régime général.

Sources • CNAF (données brutes consolidées).

(graphique 2). Le rebond momentané du RSA activité seul sur le premier semestre 2011 s'explique à 10 % par la mise en place du RSA jeune et à 74 % par l'instauration du RSA dans les DOM.

À partir de cette date, le nombre d'allocataires va osciller légèrement enregistrant au final un taux de croissance moyen d'environ 0,6 % par trimestre. Le taux de croissance s'établit à 2,7 % entre juin 2012 et juin 2013, contre 2,3 % un an auparavant.

### Le turnover des allocataires du RSA continue de diminuer sous l'effet de la baisse des sorties

Chaque trimestre, les droits au RSA sont recalculés, ce qui peut engendrer des flux d'entrées et de sorties du dispositif, et des transitions d'une composante à l'autre du RSA.

En France métropolitaine, le taux de rotation<sup>2</sup> du RSA activité seul demeure le plus élevé : ses allocataires, plus proches du marché du travail, entrent et sortent du dispositif plus fréquemment et se renouvellent avec un taux trimestriel de 29,3 % en juin 2013 (graphique 3). À l'inverse, la persistance dans le RSA socle est plus forte, le taux de rotation trimestriel s'établissant à 13,6 %.

Le taux de rotation trimestriel de l'ensemble des allocataires du RSA s'établit à 11,6 % en juin 2013. Après la montée en charge de cette nouvelle allocation, caractérisée par des entrées particulièrement soutenues, il baisse depuis la mi-2010, au rythme de 0,4 point par an en moyenne (soit -1,2 point de juin 2010 à juin 2013). Cette évolution résulte de deux tendances opposées depuis la dégradation du contexte économique mi-2011 : d'un côté, un taux de sorties<sup>3</sup> qui diminue (-1,5 point), quelle que soit la composante du RSA, compte tenu des conditions d'insertion moins favorables et de la baisse des opportunités d'emplois mieux rémunérés ; de l'autre, une très légère hausse du taux d'entrées<sup>4</sup>. Celui-ci résulte, au numérateur, de flux d'arrivées en augmentation sensible (+11 %),

qu'on peut rapprocher de la remontée du chômage, et, au dénominateur, d'un gonflement important du stock d'allocataires (+10 %), notamment sous l'effet d'une forte diminution des flux de sorties du dispositif.

Le taux de rotation de la composante « activité seul », généralement plus réactive, baisse plus nettement (-1,2 point) que celui de la composante « socle » (-0,5 point). En effet, les passages du RSA socle vers le RSA activité seul sont un peu moins fréquents depuis la mi-2012, ce qui réduit le taux d'entrées vers cette dernière composante : la part des effectifs du RSA activité provenant du

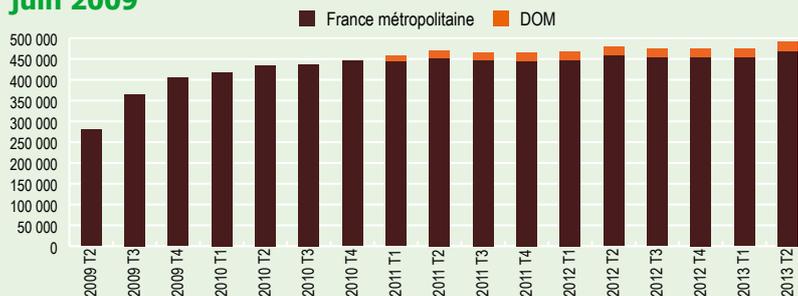
RSA socle s'élève à 13,6 % en juin 2013 contre 14,1 % un an plus tôt.

### La progression du nombre d'allocataires du RSA socle est dynamique chez les 25-34 ans...

Les tendances observées sous le régime du revenu minimum d'insertion (RMI) prévalent encore globalement sous celui du RSA. Ainsi, les évolutions des effectifs du RSA sont bien plus sensibles aux retournements conjoncturels pour les plus jeunes, notamment les 25-30 ans, et dans une moindre mesure pour les 30-39 ans, alors que le nombre d'allocataires de 50 ans ou plus tend globalement à croître depuis la création du

GRAPHIQUE 2

### Nombre de foyers allocataires du RSA activité seul depuis juin 2009



Note • Y compris les allocataires du RSA jeune à partir du troisième trimestre de 2010.

Lecture • Au deuxième trimestre 2009, 280 280 foyers bénéficiaient du RSA activité seul en France métropolitaine.

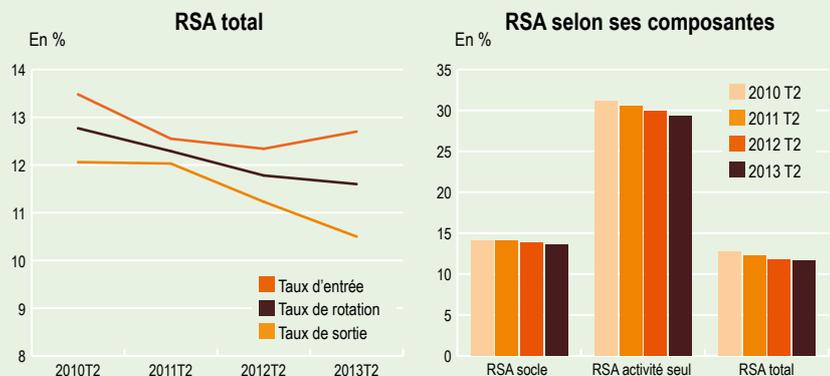
À partir du 1<sup>er</sup> janvier 2011, le RSA a été étendu aux DOM.

Champ • France entière, régime général.

Sources • CNAF (données brutes consolidées).

GRAPHIQUE 3

### Taux de rotation trimestriels des allocataires du RSA entre juin 2010 et juin 2013



Note • Hors RSA jeune.

Lecture • Au deuxième trimestre 2013, le taux de rotation trimestriel des allocataires du RSA socle est de 13,6 %, contre 29,3 % pour celui du RSA activité seul.

Champ • France métropolitaine, régime général.

Sources • CNAF (données brutes consolidées).

2. Le taux de rotation du trimestre T des allocataires d'une prestation est la moyenne du taux d'entrées dans cette prestation au trimestre T et de son taux de sorties.

3. Le taux de sorties est un rapport qui comprend, au numérateur, le nombre de sorties au cours du trimestre T et, au dénominateur, le nombre d'allocataires à la fin du trimestre T-1.

4. Le taux d'entrées est un rapport qui comprend, au numérateur, le nombre d'entrées au cours du trimestre T et, au dénominateur, le nombre d'allocataires de cette prestation à la fin du trimestre T.

RMI. Pour toutes les classes d'âges, le nombre d'allocataires augmente depuis 2009.

En France métropolitaine, l'évolution des allocataires du RSA socle aux âges jeune et intermédiaire (25-49 ans) épouse en partie et avec un certain retard les fluctuations du marché du travail (graphique 4), les amplitudes étant plus prononcées pour les 25-34 ans. Les plus jeunes sont en général davantage touchés par le chômage et n'ont pas forcément travaillé assez longtemps pour percevoir une indemnisation ou pour en bénéficier sur une longue période. Ils sont plus susceptibles de basculer rapidement dans le RSA socle après une perte d'emploi, sachant qu'ils

vivent moins souvent en couple. Mais ces publics sortent aussi plus vite du dispositif. Avec un taux de rotation trimestriel de 13,9 % à la mi-2013 (16,3 % pour le RSA socle et 34,4 % pour le RSA activité seul), le renouvellement des allocataires âgés de 25 à 34 ans est en effet un peu plus élevé que celui des autres allocataires du RSA (graphique 5), tandis que celui des 35-49 ans est un peu plus faible (10,8 %). Récemment, avec le retournement conjoncturel observé à la mi-2011, le nombre d'allocataires du RSA socle âgés de 25 à 49 ans s'accroît à partir de juin 2012 (+10,4 % pour les 25-34 ans et +6,8 % pour les 35-49 ans), se rapprochant des rythmes d'évolution

enregistrés après la crise de 2008-2009. La hausse a été plus rapide pour les 25-34 ans, plus affectés par l'augmentation du chômage au sens du BIT, comme souvent en pareil cas. De plus, le taux de rotation de cette population a baissé au cours de la dernière période.

### ... et s'accroît chez les 50 ans ou plus

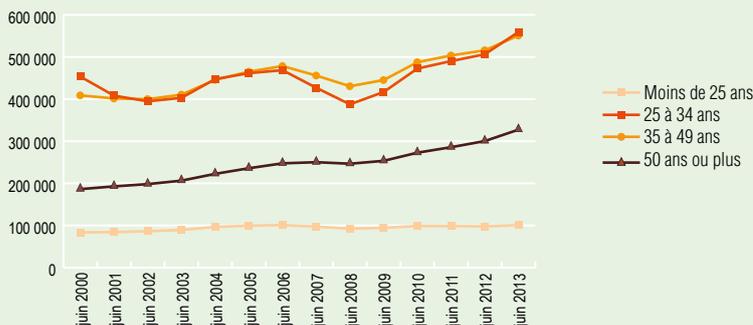
La population des allocataires de 50 ans ou plus demeure moins sensible aux évolutions de la conjoncture que les autres allocataires. Sur le long terme, elle croît mécaniquement sous l'effet du vieillissement démographique. À plus court terme, la prise en charge du non-emploi des seniors par la protection sociale (filrière de longue durée de l'assurance chômage<sup>5</sup> et son régime de solidarité, autres dispositifs...) et leur persistance dans le RSA lorsqu'ils y entrent atténuent significativement l'influence du cycle économique sur l'évolution de cette population allocataire. Leur taux de rotation est en effet le plus faible : 8,5 % à la mi-2013, soit trois points de moins que celui de l'ensemble des effectifs du RSA. Les allocataires plus âgés rencontrent plus de difficultés à sortir du RSA et restent en moyenne plus longtemps dans le dispositif. Ils connaissent des conditions d'insertion moins favorables sur le marché du travail : en 2012, la part du chômage de longue durée des 50 ans ou plus s'élève à 57,9 %, contre 40,1 % pour les 25-49 ans. Toutefois, le pouvoir explicatif de l'ensemble de ces facteurs n'est pas stable dans le temps.

Ainsi, le nombre d'allocataires du RMI, de l'allocation de parent isolé et du RSA socle âgés d'au moins 50 ans a augmenté régulièrement (au-delà des fluctuations de courte période) depuis l'instauration du RMI, en particulier de 2000 à 2006 avec l'arrivée à l'âge de 50 ans des générations nombreuses du baby-boom. Les 50 ans ou plus représentent une part minoritaire mais croissante des allocataires du RSA socle : 21 % en juin 2013 contre 18 % douze ans plus tôt. Ces effets

5. Sous réserve des conditions d'affiliation, la durée de versement de l'allocation d'aide au retour à l'emploi est de trois ans pour les 50 ans ou plus et de deux ans pour les autres.

#### GRAPHIQUE 4

### Nombre de foyers allocataires du RMI, de l'API ou du RSA socle selon l'âge



Note • Hors RSA jeune.

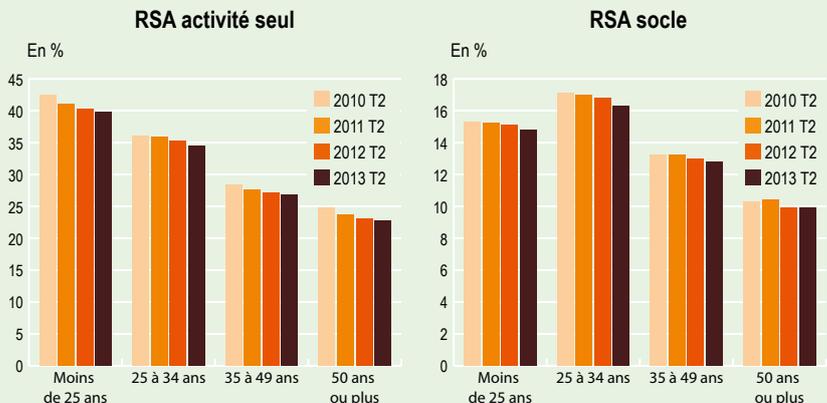
Lecture • Au deuxième trimestre 2013 en France métropolitaine, 100 840 allocataires du RSA socle ont moins de 25 ans (hors RSA jeune), 559 354 ont entre 25 et 34 ans, 550 890 entre 35 et 49 ans et 327 500 ont 50 ans ou plus.

Champ • France métropolitaine, régime général.

Sources • CNAF (données brutes consolidées).

#### GRAPHIQUE 5

### Taux de rotation trimestriel des allocataires du RSA selon la composante et l'âge



Note • Hors RSA jeune.

Lecture • Au deuxième trimestre 2013 en France métropolitaine, le taux de rotation trimestriel des allocataires du RSA socle de moins de 25 ans (hors RSA jeune) est de 14,8 %.

Champ • France métropolitaine, régime général.

Sources • CNAF (données brutes consolidées).

démographiques se sont ensuite progressivement estompés avec l'arrivée de ces générations à l'âge de la retraite.

Depuis, cette classe d'âges semble réagir avec plus de vigueur qu'auparavant aux à-coups conjoncturels (Périgord, Donné et Mathieu, 2010) dans un contexte de participation croissante des seniors au marché du travail (Minni, 2010). Cela tient à des raisons économiques mais également institutionnelles. Le mouvement de décélération des effectifs de juin 2004 à juin 2008, initié principalement par le retour de la croissance, est amplifié par la montée en charge des dispositifs de départ anticipé à la retraite pour carrière longue et de l'allocation équivalent retraite (AER). Puis, symétriquement, le resserrement des conditions d'accès à ces dispositifs de retrait d'activité (quasi-extinction de l'AER à partir de janvier 2009 et des préretraites...) et surtout la

gravité de la crise de 2008-2009 entraînent une forte hausse du nombre des allocataires âgés.

Le nombre d'allocataires de 50 ans ou plus enregistre l'augmentation la plus élevée par rapport aux autres tranches d'âges (+14,6 % contre +11,6 % pour l'ensemble des allocataires entre juin 2011 et juin 2013). À l'effet conjoncturel vient s'ajouter l'impact de l'augmentation progressive de l'âge de départ à la retraite à partir de la génération née en 1951, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2011. Ainsi, l'accroissement du nombre d'allocataires est particulièrement fort pour les 60-61 ans. Parallèlement, les nouveaux entrants dans l'allocation de solidarité aux personnes âgées (ASPA, ex-minimum vieillesse) sont en baisse en 2012, notamment car les bénéficiaires du RSA de la génération 1952 qui atteignent 60 ans en 2012 n'ont pu bénéficier de l'ASPA<sup>6</sup> qu'à partir de 60 ans et 9 mois<sup>7</sup> (Bridenne et Jaumont, 2013).

Enfin, le nombre des allocataires du RSA socle âgés de moins de 25 ans, peu élevé, plafonne autour de 100 000 personnes. L'influence de la conjoncture sur cette population spécifique est plus modérée. Contrairement au RSA jeune, le RSA n'est accordé qu'aux personnes de moins de 25 ans ayant des enfants à charge. 82 % de ces allocataires sont au RSA socle, dont une proportion importante de personnes isolées avec de jeunes enfants. Ces allocataires présentent des conditions d'insertion difficiles sur le marché du travail, même lorsque la conjoncture est favorable. Elles ont davantage de difficultés à concilier vie familiale et vie professionnelle et se heurtent aux problèmes d'insertion sur le marché du travail propres à cette population : au deuxième trimestre 2013, le taux de chômage au sens du BIT des moins de 25 ans est de 24,6 % (chiffre provisoire). ■

6. 15 % des entrants dans l'ASPA viennent du RSA selon l'enquête 2012 de la DREES auprès des bénéficiaires de minima sociaux.

7. Pour bénéficier de l'ASPA, il faut, d'une part, que les ressources du ménage soient inférieures à un plafond, d'autre part, que le bénéficiaire ait atteint l'âge du taux plein de la retraite pour inaptitude, l'ASPA est accordée dès l'âge d'ouverture des droits (60 ans et 9 mois pour la génération de 1952).

### ENCADRÉ 3

## La transition entre le revenu de soutien temporaire à l'activité et le revenu de solidarité active

Le revenu de soutien temporaire à l'activité (RSTA) n'est plus versé depuis la fin du mois de mai 2013 dans l'ensemble des départements d'outre-mer. De janvier 2011 à mai 2013, cette prestation s'est articulée, dans les départements d'outre-mer (hors Mayotte), avec le RSA. Elle consistait en une aide maximale de 100 euros<sup>1</sup> versée à tous ceux dont les revenus d'activité étaient inférieurs à 1,4 fois le SMIC. Elle pouvait être cumulée avec la prime pour l'emploi (PPE)<sup>2</sup> et était gérée par la Caisse nationale d'assurance vieillesse (CNAV).

Depuis juin 2013, une partie des bénéficiaires du RSTA peuvent bénéficier du RSA, sous réserve de remplir les conditions d'éligibilité. D'après les estimations produites par la CNAV à partir des données de la CNAV, à la fin de l'année 2013, ce basculement du RSTA vers le RSA pourrait concerner 36 000 foyers, dont 13 000 pour la composante « RSA socle et activité » et 23 000 pour la composante « RSA activité seul »<sup>3</sup>. Ces chiffres très approximatifs sont à considérer avec prudence, tant en ce qui concerne l'ampleur de l'effet que son rythme de montée en charge. Un premier bilan à partir des données observées pourra être effectué au cours de l'année 2014.

1. Sur la base d'un travail à temps plein. Pour le travail à temps partiel, le montant de l'aide est calculé au prorata de la quotité de travail effectué.

2. Voir « Les allocataires du RSA fin juin 2012 », *Études et Résultats*, n° 828.

3. Estimations calculées à partir des résultats de l'article de Donné S., Thibault F., 2011, « RSA versus RSTA : le dilemme entre trappe à pauvreté et trappe à inactivité », *Politiques sociales et familiales*, n° 106, décembre, données actualisées avec les estimations du nombre de bénéficiaires du RSTA en mai 2013.

### Pour en savoir plus

Cazain S., Donné S., 2008, « Le chômage comme déterminant de l'évolution du nombre d'allocataires au RMI », *Recherches et Prévisions*, CNAF, n° 91.

Cazain S., Siguret I., 2012, « Les allocataires du RSA fin juin 2012 », *l'e-ssentiel*, CNAF, n°126, septembre.

Isel A., Donné S., Mathieu F., 2011, « Les allocataires du RSA fin juin 2011 et leurs trajectoires », *Études et Résultats*, DREES-CNAF, n° 782, novembre.

Périgord A., Donné S., Mathieu F., 2010, « Les bénéficiaires du RSA fin juin 2010 », *Études et Résultats*, DREES-CNAF, n° 744, novembre.

Site internet sur les minima sociaux : <http://www.sante.gouv.fr/minima-sociaux>

Minni C., 2010, « Emploi et chômage des 50-64 ans en 2009 », *Dares Analyses*, DARES, n° 039, juin.

Bridenne I. et Jaumont L., 2013, « Les bénéficiaires du SASPA : spécificités, profils et évolutions », *Retraite et Solidarité*, SASPA, n° 04.